

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 574**12 avril 2002****SOMMAIRE**

Aal Veinen, S.à r.l., Vianden	27520	(La) Financière du Lierre S.A.H., Luxembourg . . .	27542
Alphacom Holding S.A., Luxembourg	27522	Financière Margot Holding S.A., Luxembourg . . .	27529
Aluxtour, S.à r.l., Hosingen	27523	Financière Tractel S.A., Luxembourg	27530
Arbo Property Services S.A., Wiltz	27517	Forfin S.A., Luxembourg	27540
ASL Automobile, S.à r.l., Echternach	27512	Fotoinvest France Holding S.A., Luxembourg . . .	27549
Asian Trade Holding S.A., Luxembourg	27526	Fromagerie de Luxbg, S.à r.l., Fentange	27531
Aton Holding S.A., Wiltz	27517	Futura S.A.H., Luxembourg	27532
Avanti, S.à r.l., Luxembourg	27532	G.I.T. Groupe Intern. Transp. S.A., Esch-sur-Al-	
B + C Beschläge, S.à r.l., Strassen	27527	zette	27531
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav,		G.I.T. Groupe Intern. Transp. S.A., Esch-sur-Al-	
Luxembourg	27528	zette	27531
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav,		Garage Burggraff, S.à r.l., Tarchamps	27522
Luxembourg	27528	Global Tourism S.A., Luxembourg	27543
Belgo-Clean S.A., Wiltz	27517	Global Tourism S.A., Luxembourg	27544
(Johann) Berger Transporte, Luxembourg, GmbH,		Goma Immobilière S.A., Luxembourg	27532
Heinerscheid	27511	Hifitel S.A., Oberpallen	27516
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Luxem-		Hirgiz S.A.H., Luxembourg	27545
bourg	27538	Hôtel du Vieux Château, S.à r.l., Wiltz	27525
Bijouterie Hoffmann-Grevenmacher S.A., Greven-		Hydra Investissements S.A., Luxembourg	27547
macher	27538	Hydra Investissements S.A., Luxembourg	27548
Bijouterie Millennium, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . .	27527	I.M.U.L., S.à r.l., International Motorized Ultra	
Biocoenosis S.C., Luxembourg	27538	Light Aircraft Corporation, Wolwelage	27519
C.P.E. Lux S.A., Wiltz	27521	Immo Group, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	27527
C.P.E. Lux S.A., Wiltz	27521	Immobilière Duwel S.A., Wiltz	27519
Cerilly Finance S.A., Luxembourg	27550	Immobilière de la Fontaine S.A., Wiltz	27518
(Le) Cigalon, S.à r.l., Müllerthal	27516	Immobilière du Moulin S.A., Luxembourg	27530
City Shop, S.à r.l., Dudelange	27530	Immobilière GBU Construct S.A., Wiltz	27524
Consultive Co S.A., Wiltz	27518	Immobilière Scheergaass S.A., Wiltz	27519
Corallia S.A., Luxembourg	27539	Immobilière Scholtes-Vossen S.A., Beaufort	27518
Corosi Holding S.A., Weiswampach	27525	Immobilière Scholtes-Vossen S.A., Beaufort	27520
D.W.L. Holding S.A., Wiltz	27526	Indas International S.A., Munsbach	27529
D.W.L. Immobilière S.A., Wiltz	27526	Intertrading Investments S.A., Luxembourg	27523
Eberno S.A.H., Luxembourg	27542	Ispat Inland S.A., Luxembourg	27527
Edelwhite S.A.H., Luxembourg	27541	Lady-Modes, S.à r.l., Luxembourg	27538
Electricité Fautsch, S.à r.l., Wiltz	27521	Lagfin S.A., Luxembourg	27537
Electro Sonntag, S.à r.l., Strassen	27529	Lambda Invest Holding S.A., Luxembourg	27527
Electro Sonntag, S.à r.l., Strassen	27529	LCF Rothschild PriFund, Luxembourg	27534
Empebe S.A.H., Luxembourg	27541	LCF Rothschild Prifund Conseil S.A., Luxembourg	27533
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg . . .	27531	Lena S.A.H., Luxembourg	27541
European Business Park Company S.A., Diekirch .	27523	Ligapa S.A.H., Luxembourg	27549

Lupy International S.A., Luxembourg	27539	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	27534
Lupy International S.A., Luxembourg	27540	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	27536
Lux Composition S.A., Wiltz	27521	R.J.C. Exploitation S.A., Clervaux	27518
Lux-Fiduciaire Consulting, S.à r.l., Luxembourg . .	27539	S.E.T.A.S. S.A., Services Européens Technologi-	
Lux-Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg	27533	ques Avancés pour la Santé S.A., Luxembourg . .	27525
M + M Lux, GmbH, Wiltz	27525	Scholtes-Vossen S.A., Beaufort	27515
M.G. Finance S.A. Holding, Luxembourg	27536	Scholtes-Vossen S.A., Beaufort	27518
M.G. Finance S.A. Holding, Luxembourg	27537	Siminvest S.A., Rombach	27519
Mazout Berens S.A., Wiltz	27517	Société Civile Immobilière Brauch, Wiltz	27509
Mazout Berens S.A., Wiltz	27517	Société Civile Immobilière Faber Aly, Ingeldorf . .	27520
Micfin S.A.H., Luxembourg	27541	Sucrama Holding S.A., Luxembourg	27536
Multi-Boissons, S.à r.l., Buederscheid	27524	T.L.L. S.A., Bettembourg	27532
New Trans Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	27532	Tamind S.A., Munsbach	27528
Nimac S.A. Industries, Troine/Clervaux	27523	Tamsen S.A., Munsbach	27528
Nordbau Immobilien S.A., Boxhorn	27507	Teddy House, S.à r.l., Luxembourg	27533
Northsea S.A.H., Luxembourg	27545	TMS S.A., Grevenmacher	27539
P.W.D., S.à r.l., Parcel World Distribution, Boe-		Toitures d'Autrefois, S.à r.l., Wiltz	27511
vange	27516	Transport Fallaisiens, S.à r.l., Marnach	27513
Paralim S.A., Luxembourg	27542	Wichita S.A., Luxembourg	27506
Partinvest S.A., Luxembourg	27546	Wichita S.A., Luxembourg	27506
Partinvest S.A., Luxembourg	27547	YB Car Products S.A., Wiltz	27524

WICHITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.212.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2001

«...Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en lires italiennes, en Euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.291.142,25 et le capital autorisé à EUR 5.164.568,99.

Art. 5.-

1^{er} alinéa

«Le capital souscrit est fixé à un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux Euros et vingt-cinq cents (EUR 1.291.142,25), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

4^{ème} alinéa

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 5.164.568,99) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01629/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

WICHITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01630/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

NORDBAU IMMOBILIEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9741 Boxhorn, Maison 13.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und eins, am fünften Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Grevenmacher, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft zu L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

2) Herr Christian Hess, vorgenannt, handelnd eigenen Namens.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung NORDBAU IMMOBILIEN S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Boxhorn. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer Bauunternehmung, der Vertrieb von Bauelementen sowie die Erstellung von Rohbauten mit den erforderlichen Nebenarbeiten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre zweitausend und drei.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die entgeltige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Verwaltungsratsmitglieder mit derjenigen des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2002 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

<i>Aktionär</i>	<i>Gezeichnetes Kapital EUR</i>	<i>Eingezahltes Kapital EUR</i>	<i>Aktien Zahl</i>
1) Die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., vorgenannt.	30.690,-	30.690,-	99
2) Herr Christian Hess, vorgennant.	310,-	310,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf 1.250.537,- Luxemburger Franken.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 50.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

* Herr Manfred Rieger, Unternehmer, wohnhaft zu L-8537 Hostert, 2, rue de Nagem, Delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

* Frau Viviane Grashoff, Beamtin, wohnhaft zu L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed, jetzt L-9741 Boxhorn, Maison 13.

* Fräulein Sandra Richartz, Studentin, wohnhaft zu L-9741 Boxhorn, Maison 13.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die FIDUCIAIRE SOCODIT, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

4 Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendundacht.

5. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2001, vol. 465, fol. 20, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 31 décembre 2001.

A. Lentz.

(00001/221/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAUCH, Société Civile Immobilière.

Siège social: Wiltz, 14, rue de l'Industrie.

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Viviane Brauch, employée privée, demeurant à L-1621 Luxembourg, 11A, rue des Genêts,

2.- Madame Loretta Brauch, infirmière en pédiatrie, épouse BLAU, demeurant à L-8339 Olm, 16, rue Michel Welter;

3.- Madame Marie-Jeanne Brauch, chargée de cours, épouse Boever, demeurant à L-5865 Alzingen, 38, rue de Roeser,

4.- Madame Christiane Brauch, biologiste, épouse Hollerich, demeurant à L-2127 Luxembourg, 15, rue des Marguerites;

rites;

lesquelles comparantes ont exposé au notaire:

- que la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAUCH, établie et ayant son siège à Wiltz, 14, rue de l'Industrie, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Wiltz, en date du 6 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 187 du 27 juillet 1983,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz du 8 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 27 mai 1988,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire du 26 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 555 du 28 novembre 1992,

- qu'elle a un capital de 12.000.000.- francs divisé en douze mille (12.000) parts sociales de 1.000.- francs chacune,

- que les comparantes sont les seules et uniques associées représentant l'intégralité du capital de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAUCH, avec siège social à Wiltz, 14, rue de l'Industrie.

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter leur accord unanime conformément à l'article 7 des statuts, relativement aux cessions de parts à documenter ainsi qu'il suit:

Cessions de parts:

1) Madame Marie-Jeanne Brauch, prénommée, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la Société, soit trois mille trois cent quarante-trois (3.343) parts sociales, comme suit:

- mille huit cent soixante-douze (1.872) parts sociales à Madame Viviane Brauch, prénommée, qui accepte;
- mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) parts sociales à Monsieur Francis Mathieu, ingénieur, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 24, Grand-rue.

Est à l'instant intervenu aux présentes, Monsieur Francis Mathieu, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts à son profit.

2) Madame Christiane Brauch, prénommée, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la Société, soit trois mille trois cent quarante-trois (3.343) parts sociales, comme suit:

- mille cinq cent vingt-neuf (1.529) parts sociales à Monsieur Francis Mathieu, prénommé, qui accepte,
- mille vingt-neuf (1.029) parts sociales à Madame Loretta Brauch, prénommée, qui accepte,
- sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales à Madame Viviane Brauch, prénommée, qui accepte.

L'entrée en jouissance desdites cessions a lieu le 1^{er} janvier 2001.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Les cédantes et les cessionnaires, tous prénommés, déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de six cent quatre-vingt francs luxembourgeois (680.-LUF) par part sociale, prix que les cédantes reconnaissent et déclarent avoir reçu dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par les cédantes.

Madame Viviane Brauch, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des associées en date du 13 mars 1990, dont copie certifiée conforme du procès-verbal est annexé aux présentes, déclare accepter lesdites cessions au nom de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAUCH, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil, et déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les comparantes, ainsi que Monsieur Francis Mathieu, seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAUCH, représentant l'intégralité du capital social se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prise à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

En conséquence des cessions de parts intervenues, les associés décident d'adapter l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000.-LUF), représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1000.-LUF) chacune, souscrites et entièrement libérées comme suit:

1) Madame Viviane Brauch, employée privée, demeurant à L-1621 Luxembourg, 11A, rue des Genêts, six mille parts	6.000
2) Madame Loretta Brauch, infirmière en pédiatrie, épouse Blau, demeurant à L-8339 Olm, 16, rue Michel Welter, trois mille parts	3.000
3) Monsieur Francis Mathieu, ingénieur, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 24, Grand-rue, trois mille parts	<u>3.000</u>
Total: douze mille parts	12.000

Deuxième résolution

Les associés confirment pour autant que de besoin Madame Viviane Brauch, prénommée, dans ses fonctions de gérante pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 28.000.-LUF.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Brauch, L. Brauch, M.-J. Brauch, C. Brauch, F. Mathieu, M. Decker

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 316, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au mémorial.

Wiltz, le 21 décembre 2001

M. Decker.

(00003/241/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

JOHANN BERGER TRANSPORTE, LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 33, route de Stavelot.

Im Jahre zweitausend eins, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Cravatte, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück,

sind erschienen:

1) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOHANN BERGER, TRANSPORT- UND KRAFTFAHRZEUGREPARATUR GESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in A-6250 Radfeld (Österreich), Rettenbach 10A, hier vertreten durch Herrn Robert Austen, Privatangestellter, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Neundorf 10, auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben in Wörgl (Österreich) am 30. November 2001, welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden;

2) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ES HOLDING GmbH, mit Sitz in A-1010 Wien (Österreich), Mahlerstrasse 11,

hier vertreten durch Herrn Robert Austen, Privatangestellter, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Neundorf 10,

auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben in Wien (Österreich) am 30. November 2001, welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden;

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOHANN BERGER TRANSPORTE, LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz zu L-9753 Heinerscheid, 33, route de Stavelot, gegründet unter dem Namen ALBERT SCHRAM & Co, G.m.b.H., unter Form einer Komanditgesellschaft durch Urkunde unter Privatschrift vom 30. November 1973, umgewandelt in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen vom instrumentierenden Notar, mit dem damaligen Amtssitz zu Wiltz am 20. April 1977, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - von 1977, Seite 5563, zu verschiedenen Malen abgeändert, und zuletzt durch Urkunde aufgenommen vom instrumentierenden Notar am 16. Oktober 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

welche Komparenten, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten sind und, einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

a) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Wolfgang Peter Flohr, Geschäftsführer, wohnhaft zu A-5752 Viehofen, Haus 164;

b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Robert Austen, vorbenannt;

c) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer;

d) Die so erteilten Mandate bleiben gültig bis zu einem gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Austen, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2001, vol. 607, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Fuer Gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Ettelbrück, den 13. Dezember 2001.

M. Cravatte.

(00004/205/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

TOITURES D'AUTREFOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Redange-sur-Attert, le 21 décembre 2001, vol. 144, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 27 décembre 2001.

Pour TOITURES D'AUTREFOIS, S.à r.l.

SUD FUDICIAIRE SPRL

B. Scholtus

Mandataire

(00072/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

ASL AUTOMOBILE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und eins, am fünften Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Heinz-Jürgen Streit, Bürokaufmann und Kfz-Händler, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Peterstrasse 3.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschliesslich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Fahrzeugen aller Art, Ersatzteilen und Zubehör. Der Import und Export, der Handel mit Waren aller Art sowie alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder diese fördern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ASL AUTOMOBILE, S. à r. l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), welche durch Herrn Heinz-Jürgen Streit, Bürokaufmann und Kfz-Händler, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Peterstrasse 3, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2002.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf 500.214.- Luxemburger Franken.

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Heinz-Jürgen Streit, Bürokaufmann und Kfz-Händler, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Peterstrasse 3.
2. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Streit und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2001, vol. 465, fol. 20, case 11. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial.

Remich, 31 décembre 2001.

A. Lentz.

(00005/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

TRANSPORT FALLAISIEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaï(ssen)t:

- 1.- Monsieur Henri Lonay, commerçant, demeurant à B-4260 Braives (Belgique), 13, rue Saint-Sauveur.
- 2.- Madame Jacqueline Smets, commerçante, demeurant à B-4260 Braives (Belgique), 13, rue Saint-Sauveur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}.- Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.- La dénomination de la société sera TRANSPORT FALLAISIEIS, S.à r.l.

Art. 3.- L'objet de la Société est le transport de petits colis au niveau national et international.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4.- Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5.- La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6.- Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7.- Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.- Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros), représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 9.- Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10.- Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11.- La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12.- Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13.- Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14.- Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15.- Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16.- L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17.- Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18.- Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19.- L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20.- En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21.- Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Henri Lonay, prédésigné, soixante-deux parts sociales	62
2.- Madame Jacqueline Smets, prédésignée, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales:	<u>124</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Henri Lonay, commerçant, demeurant à B-4260 Braives (Belgique), 13, rue Saint-Sauveur.

b.- Madame Jacqueline Smets, commerçante, demeurant à B-4260 Braives (Belgique), 13, rue Saint-Sauveur.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Lonay, J. Smets, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 3, case 2. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

J. Elvinger

Notaire

(00006/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

SCHOLTES-VOSSSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6314 Beaufort, 23, rue du Bois.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le Capital Social en 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le Capital Social de 13,31 pour le porter de 30.986,69 à 31.000,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 310,00 chacune. Le capital sera dès lors de 31.000,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 310,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 23 novembre 2001.

Pour SCHOLTES-VOSSSEN S.A.

J. Scholtes

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00046/772/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

LE CIGALON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6245 Müllerthal, 1, rue de l'Ernz Noire.

R. C. Diekirch B 4.032.

Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 27 décembre 2001

1. Monsieur Philippe Stoque, demeurant à L-6245 Müllerthal 1, rue de l'Ernz Noire

2. Madame Rita Kunnert, épouse de Monsieur Philippe Stoque demeurant à L-6245 Müllerthal 1, rue de l'Ernz Noire agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LE CIGALON, S.à r.l., ayant son siège à Müllerthal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous le numéro B 4.032, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jean Seckler en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juin 1996 pages 14082 et 14083, déclarant se réunir en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois soixante-quinze centimes (LUF 4.248,75) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à cinq cent quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois soixante-quinze centimes (LUF 504.248,75) par incorporation au capital d'un montant de quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois soixante-quinze centimes (LUF 4.248,75) prélevé sur le poste bénéfices reportés de la société sans création de parts sociales nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des cents (100) parts existantes à cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social à partir de l'exercice 2002 et donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer la conversion en euro et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2002 en euro.

P. Stoque / R. Stoque-Kunnert

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00007/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

HIFITEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, Galerie du Pall Center.

R. C. Diekirch B 5.379.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 28 décembre 2001, vol. 138, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00008/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

P.W.D., S.à r.l., PARCEL WORLD DISTRIBUTION, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6.

R. C. Diekirch B 5.604.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour P.W.D. S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(00009/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

BELGO-CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 5.020.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELGO-CLEAN S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00010/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

ATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.
R. C. Diekirch B 3.008.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00011/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

ARBO PROPERTY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.
R. C. Diekirch B 2.416.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARBO PROPERTY SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00012/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

MAZOUT BERENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zoning Industriel Salzbaach.
R. C. Diekirch B 3.080.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAZOUT BERENS S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00016/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

MAZOUT BERENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zoning Industriel Salzbaach.
R. C. Diekirch B 3.080.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAZOUT BERENS S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00015/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

CONSULTIVE CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R. C. Diekirch B 4.530.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSULTIVE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00013/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

R.J.C. EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 3.092.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.J.C. EXPLOITATION S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00014/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE DE LA FONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 9, rue de la Fontaine.

R. C. Diekirch B 4.467.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE LA FONTAINE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00017/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

SCHOLTES-VOSSSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6314 Beaufort, 23, rue du Bois.

R. C. Diekirch B 5.009.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHOLTES-VOSSSEN S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00018/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSSSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6314 Beaufort, 23, rue du Bois.

R. C. Diekirch B 5.010.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSSSEN S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00019/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE DUWEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 4.457.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DUWEL S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00020/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE SCHEERGAASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 5.356.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE SCHEERGAASS S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(00021/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

**I.M.U.L., S.à r.l., INTERNATIONAL MOTORIZED ULTRA LIGHT AIRCRAFT CORPORATION,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8833 Wolwelange, 15, rue des Romains.
R. C. Diekirch B 2.526.

La réunion des associés s'est tenue au siège social à Wolwelange, le 14 novembre 2001 à 11.00 heures.

Sont présents:

Monsieur Fernand Muller, employé privé, demeurant à Wolwelange	475 parts sociales
Madame Sylvie Muller-Ginter demeurant à Wolwelange	25 parts sociales
qui représentent l'intégralité du capital social, soit.	<u>500 parts sociales</u>

Sur constatation du bureau, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

Résolution

Les associés décident à l'unanimité de convertir en euros le capital social de la société, en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998, avec effet au 1^{er} janvier 2002. La conversion au cours officiel donne un nouveau capital de EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale. Les associés décident de remplacer les 500 parts sociales actuelles par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale. Il est donné pouvoir au gérant de procéder à la publication en conformité avec la susdite loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Wolwelange, le 14 novembre 2001.

S. Muller-Ginter / F. Muller

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00022/999/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

SIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 36, Op der Schock.
R. C. Diekirch B 4.997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Redange-sur-Attert, vol. 144, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 janvier 2002.

Signatures.

(00082/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FABER ALY, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire avec cession de parts sociales, reçue par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2001, vol. 607, fol. 88, case 1, que

1. le capital social de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FABER ALY, avec siège social 10, route d'Ettelbruck, L-9160 Ingeldorf, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen en date du vingt-deux mars deux mille, publié au Mémorial C, numéro 574 du 11 août 2000,

a été diminué à concurrence de six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt (689.920,-) Euros pour le ramener de sept cent quatre mille (704.000,-) Euros au montant de quatorze mille quatre-vingts (14.080) Euros divisé en sept cent quatre (704) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt (Euros) chacune.

2. Suite à une cession de parts, le capital social de la prédite société se répartit comme suit:

1. Monsieur René Faber, garagiste, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck, deux parts d'intérêts	2
2. Madame Marie-Jeanne Schneider, épouse du sieur René Faber, demeurant à L-9160 Ettelbruck, deux parts d'intérêts	2
3. Monsieur Aloyse Faber, garagiste, demeurant à L-9147 Erpeldange, 20, beim Dreieck, sept cents parts d'intérêts	700
Total: sept cent quatre parts d'intérêts	704

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2002.

F. Unsen.

(00024/234/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6314 Beaufort, 23, rue du Bois.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le Capital Social en 136.341,44 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le Capital Social de 8,56 pour le porter de 136.341,44 à 136.350,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 1.363,50 chacune. Le capital sera dès lors de 136.350,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 1.363,50 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 23 novembre 2001.

Pour IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSEN S.A.

J. Scholtes

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(00047/772/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

AAL VEINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 1.000.000,- LUF.**

Siège social: L-9411 Vianden, 114, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.016.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 28 décembre 2001, vol. 127, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 28 décembre 2001.

A. Hahn

Gérant

(00078/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

C.P.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 50, rue des Charretiers.
R. C. Diekirch B 6.050.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par majorité de 1.650 voix sur 1.650.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.650.000,- LUF en 40.902,51 Euros.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 347,49 pour le porter de son montant actuel de EUR 40.902,51 à EUR 41.250,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de quarante et un mille deux cent cinquante euros, (EUR 41.250,-) divisé en mille six cent cinquante (1.650) actions sans désignation de valeur nominale.

Wiltz, le 20 mars 2001.

Pour la société

C. Riche

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2001, vol. 173, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00025/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

C.P.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 50, rue des Charretiers.
R. C. Diekirch B 6.050.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2001, vol. 172, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C.P.E. LUX S.A.

(00031/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2002.

LUX COMPOSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX COMPOSITION S.A.

Signature

(00083/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

ELECTRICITE FAUTSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins.
R. C. Diekirch B 3.119.

Extrait du procès-verbal du gérant au 28 novembre 2001

Le gérant décide de convertir le capital social en 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 13,31 pour le porter de 30.986,69 à 31.000,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 310,00 chacune. Le capital sera dès lors de 31.000,00, représenté par 100 parts sociales de valeur nominale 310,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 novembre 2001.

Pour ELECTRICITE FAUTSCH, S.à r.l.

N. Fautsch

Le gérant

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00087/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

GARAGE BURGGRAFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 1.804.

—

Assemblée des associés tenue à Tarchamps, le 27 novembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros.
2. Augmentation du capital social de 913,31 euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 31.900 euros par incorporation de bénéfices reportés dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de l'article 4 (premier et deuxième alinéa) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cents (31.900) euros. Il est divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix-neuf (319) euros chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont détenues par:

a) Monsieur Lucien Burggraff, commerçant, demeurant à Tarchamps	30 parts sociales
b) Madame Albertine Burggraff-Gremling, demeurant à Tarchamps	30 parts sociales
c) Monsieur Jean-Paul Nesen, maître-mécanicien, demeurant à Vichten	20 parts sociales
d) Monsieur Thierry Schon, mécanicien, demeurant à Harlange	20 parts sociales
Total:	100 parts sociales»

Décisions

Tous les associés sont présents et ont déclaré se considérer comme étant dûment convoqués pour délibérer valablement sur l'ordre du jour dont ils ont eu connaissance au préalable.

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros.

Décident d'augmenter le capital social de 913,31 euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 31.900 euros par incorporation de bénéfices reportés.

Décident d'adapter l'article 4 (premier et deuxième alinéa) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cents (31.900) euros. Il est divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix-neuf (319) euros chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont détenues par:

a) Monsieur Lucien Burggraff, commerçant, demeurant à Tarchamps	30 parts sociales
b) Madame Albertine Burggraff-Gremling, demeurant à Tarchamps	30 parts sociales
c) Monsieur Jean-Paul Nesen, maître-mécanicien, demeurant à Vichten	20 parts sociales
d) Monsieur Thierry Schon, mécanicien, demeurant à Harlange	20 parts sociales
Total:	100 parts sociales»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L. Burggraff / A. Burggraff-Gremling / J.-P. Nesen / T. Schon

Associé / Associée / Associé / Associé

Enregistré à Echternach, le 20 décembre 2001, vol. 134, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

(00071/551/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

ALPHACOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.346.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(01358/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

EUROPEAN BUSINESS PARK COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue J. Vanneurs.

R. C. Diekirch B 4.157.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(00079/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

NIMAC S.A. INDUSTRIES, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine/Clervaux, 72, rue de l'École.

R. C. Diekirch B 6.155.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social en 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le capital social de 13,31 pour le porter de 30.986,69 à 31.000,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 310,00 chacune. Le capital sera dès lors de 31.000,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 310,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troine, le 30 novembre 2001.

Pour NIMAC S.A. INDUSTRIES

J.-M. Nizet

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00085/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

ALUXTOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen.

R. C. Diekirch B 1.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2002.

E. Schroeder.

(00090/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

INTERTRADING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.633.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 33.600,- sera représenté par 2.600 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01483/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

IMMOBILIERE GBU CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 4.738.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:
Le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social en 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 13,31 pour le porter de 30.986,69 à 31.000,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 310,00 chacune. Le capital sera dès lors de 31.000,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 310,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 novembre 2001.

Pour IMMOBILIERE GBU CONSTRUCT S.A.

J. Soons

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00086/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

MULTI-BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 1, Weltzerstrooss.
R. C. Diekirch B 2.800.

Extrait du procès-verbal des gérants au 23 novembre 2001

Les gérants décident de convertir le capital social en 12.394,68 et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 5,32 pour le porter de 12.394,68 à 12.400,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 124,00 chacune. Le capital sera dès lors de 12.400,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 124,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourscheid, le 23 novembre 2001.

Pour MULTI-BOISSONS, S.à r.l.

L. Muller

Gérant technique

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00088/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

YB CAR PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 5.426.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social en 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 13,31 pour le porter de 30.986,69 à 31.000,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 24,80 chacune. Le capital sera dès lors de 31.000,00, représenté par 100 actions de valeur nominale 24,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 décembre 2001.

Pour YB CAR PRODUCTS S.A.

Y. Boreux

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00089/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2002.

COROSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Diekirch B 2.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2002.

E. Schroeder.

(00091/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

M + M LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Diekirch B 5.138.

Extrait du procès-verbal du gérant au 5 décembre 2001

Le gérant décide de convertir le capital social en 12.394,68 et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 5,32 pour le porter de 12.394,68 à 12.400,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 24,80 chacune. Le capital sera dès lors de 12.400,00, représenté par 500 parts sociales de valeur nominale 24,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 décembre 2001.

Pour M + M LUX, GmbH

H. Mosonyi

Le gérant

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00094/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.385.

Extrait du procès-verbal des gérants au 27 novembre 2001

Les gérants décident de convertir le capital social en 12.394,68 et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 5,32 pour le porter de 12.394,68 à 12.400,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 248,00 chacune. Le capital sera dès lors de 12.400,00, représenté par 50 parts sociales de valeur nominale 248,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 novembre 2001.

Pour HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l.

J. Thillens / G. Kremer

Les gérants

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00095/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

**S.E.T.A.S. S.A., SERVICES EUROPEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SANTE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.042.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 562, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 novembre 2001, prend acte de la démission de Monsieur Massimo Rella remise en date du 19 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2002.

Signature.

(01485/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

D.W.L. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R. C. Diekirch B 3.173.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social en 780.864,60 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 20,40 pour le porter de 780.864,60 à 780.885,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 24,79 chacune. Le capital sera dès lors de 780.885,00, représenté par 31.500 actions de valeur nominale 24,79 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 novembre 2001.

Pour D.W.L. IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A. / J. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00096/772/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

D.W.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R. C. Diekirch B 3.190.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social en 49.578,70 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 1,30 pour le porter de 49.578,70 à 49.580,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des actions à 24,79 chacune. Le capital sera dès lors de 49.580,00, représenté par 2.000 actions de valeur nominale 24,79 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 novembre 2001.

Pour D.W.L. HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A. / J. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 98 case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00099/772/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2002.

ASIAN TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 22.896.

Société constituée le 23 mai 1985 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 195 du 6 juillet 1985.

EXTRAIT

1. Les démissions des administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer sont acceptées.

2. L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Mansor Dalhan, finance executive, Arabie Saoudite

- Monsieur Hamed Otay Al-Harbi, manager, Tunisie

- Monsieur Naseer H.A. Al-Assaf, executive, Arabie Saoudite

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01491/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

LAMBDA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.447.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 247.900,- sera représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01484/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

B + C BESCHLÄGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.498.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01486/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ISPAT INLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.171.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(01487/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BIJOUTERIE MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 78.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2002, vol. 322, fol. 25, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01499/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

IMMO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 39, rue D.-J. Hoferlin.
R. C. Luxembourg B 65.188.

—
La soussignée, Paula Maia Lopes Santos, donne sa démission de sa fonction de gérante avec effet immédiat.
Kayl, le 19 novembre 2001.

P. Maia Lopes Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01504/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

TAMSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.578.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(01488/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

TAMIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.729.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(01489/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.439.

Le bilan au 31 juillet 2001 de BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) SICAV a été enregistré à Luxembourg, vol. 563, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01500/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.439.

Faisant suite à l'assemblée générale du 30 novembre 2001, sont nommés administrateurs:

Philippe Hoss

Christopher Milson

Anthony Dessain

John Murphy

Martyn Scriven

Geoff Towers

Eugenio Yurrita

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01501/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

INDAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.165.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(01490/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.953.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 décembre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Harles, Monsieur Claude Kremer et de Madame Simone Retter en tant qu'administrateurs de la société et leur donne pleine et entière décharge pour leur gestion. L'assemblée prend acte et approuve sans réserve l'ensemble des actes posés par les administrateurs démissionnaires. L'assemblée nomme Monsieur Uwe Schuht, Monsieur Yves Sockeel et Monsieur Guy Harles en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006, de sorte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- 1) Monsieur Uwe Schuht, administrateur, résidant à D-51519 Odenthal, Käthe - Kollwitz Strasse;
 - 2) Monsieur Yves Sockeel, administrateur, résidant à L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel;
 - 3) Monsieur Guy Harles, administrateur, résidant à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01505/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ELECTRO SONNTAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 176, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.689.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 322, fol. 14, case 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ELECTRO SONNTAG, S.à r.l.*

Signature

(01511/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ELECTRO SONNTAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 176, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 322, fol. 14, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ELECTRO SONNTAG, S.à r.l.*

Signature

(01512/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FINANCIERE TRACTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 84.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 décembre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Harles, Monsieur Claude Kremer et de Madame Simone Retter en tant qu'administrateurs de la société et leur donne pleine et entière décharge pour leur gestion. L'assemblée prend acte et approuvant sans réserve l'ensemble des actes posés par les administrateurs démissionnaires. L'assemblée nomme Monsieur Denis Pradon, Monsieur William Klapkarek, Monsieur Alain Guézennec, l'UNION DES ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS et Monsieur Dominique du Peloux en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006, de sorte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- 1) Monsieur Denis Pradon, administrateur, résidant à L-1716 Luxembourg, 11, rue Joseph Hansen;
 - 2) Monsieur William Klapkarek, administrateur, résidant à F-77330 Lesigny (France), 3, Place Charlotte;
 - 3) Monsieur Alain Guézennec, administrateur, résidant à L-7314 Heisdorf, 18, rue Pierre Dupong;
 - 4) UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS, société anonyme ayant son siège social au 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris (France), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 353 849 599;
 - 5) Monsieur Dominique du Peloux, administrateur, résidant à F-75006 Paris (France), 19, rue Bréa.
- L'assemblée nomme Monsieur Jose Felix Gracia-Lores Lorda, résidant à E-08029 Barcelone (Espagne), Loreto 48, 5^o1a, en tant qu'observant pouvant participer aux réunions du conseil d'administration, sans pouvoir prendre part aux votes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006.
- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

FINANCIERE TRACTEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01508/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CITY SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 17.952.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Signatures.

(01510/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 84.948.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 décembre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Harles, Monsieur Claude Kremer et de Madame Simone Retter en tant qu'administrateurs de la société et leur donne pleine et entière décharge pour leur gestion. L'assemblée prend acte et approuvant sans réserve l'ensemble des actes posés par les administrateurs démissionnaires. L'assemblée nomme Monsieur Denis Pradon, Monsieur William Klapkarek, Monsieur Alain Guézennec, l'UNION DES ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS et Monsieur Dominique du Peloux en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006, de sorte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- 1) Monsieur Denis Pradon, administrateur, résidant à L-1716 Luxembourg, 11, rue Joseph Hansen;
 - 2) Monsieur William Klapkarek, administrateur, résidant à F-77330 Lesigny (France), 3, Place Charlotte;
 - 3) Monsieur Alain Guézennec, administrateur, résidant à L-7314 Heisdorf, 18, rue Pierre Dupong;
 - 4) UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS, société anonyme ayant son siège social au 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris (France), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 353 849 599;
 - 5) Monsieur Dominique du Peloux, administrateur, résidant à F-75006 Paris (France), 19, rue Bréa.
- L'assemblée nomme Monsieur Jose Felix Gracia-Lores Lorda, résidant à E-08029 Barcelone (Espagne), Loreto 48, 5^o1a, en tant qu'observant pouvant participer aux réunions du conseil d'administration, sans pouvoir prendre part aux votes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006.
- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE DU MOULIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01509/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FROMAGERIE DE LUXBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 18.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 322, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FROMAGERIE DE LUXBG, S.à r.l.

Signature

(01513/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

G.I.T. GROUPE INTERN. TRANSP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Boers.

R. C. Luxembourg B 69.517.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 322, fol. 14, case 2/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.T. GROUPE INTERN. TRANSP. S.A.

Signature

(01514/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

G.I.T. GROUPE INTERN. TRANSP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Boers.

R. C. Luxembourg B 69.517.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 322, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.T. GROUPE INTERN. TRANSP. S.A.

Signature

(01515/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.610.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01536/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

GOMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 61.564.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2001, vol. 322, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GOMA IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(01516/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**T.L.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. CRT INT. LOG. S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 73.885.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 322, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour T.L.L. S.A.

Signature

(01517/597/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AVANTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 88, rue des Semois.
R. C. Luxembourg B 30.182.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 322, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AVANTI, S.à r.l.

Signature

(01518/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

NEW TRANS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 322, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW TRANS LUX, S.à r.l.

Signature

(01519/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FUTURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.594.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01613/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

TEDDY HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 5, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 32.106.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2001, vol. 322, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *TEDDY HOUSE, S.à r.l.*

Signature

(01520/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

LCF ROTHSCHILD PRIFUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 39.240.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président:

- Monsieur Sylvain Roditi, Directeur Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

Vice-Président:

- Monsieur Alexandre Col, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

Administrateurs:

- Monsieur Xavier Delattre, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

- Monsieur Alain Heck, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

Le Commissaires aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE

3, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour réquisition

Pour la Société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

La Banque Domiciliataire

C. Romanetto / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(01523/010/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 65.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. LUX-FIDUCIAIRE

Signature

(01526/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LCF ROTHSCHILD PRIFUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.645.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président:

- Monsieur Claude Messulam Directeur, Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

Vice-Président:

- Monsieur Frédéric Otto, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

Administrateur-Délégué:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Giampaolo Bernini, Directeur Général, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD MONACO, Monaco

- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

- Monsieur Michel Lusa, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

- Monsieur Bernard Schaub, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève

- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg

Le Commissaires aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE

3, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour réquisition

Pour la Société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

La Banque Domiciliataire

C. Romanetto / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01524/010/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.887.

In the year two thousand and one, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KINGSPARK HOLDING S.A., a public limited company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by Mr Olivier Marbaise, Company Director, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, by virtue of a proxy dated December 18th, 2001 hereto attached.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis UK VI, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70.887) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 759 of 13 October 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 390,000.- (three hundred and ninety thousand Pound Sterling) so as to raise it from GBP 10,000.- (ten thousand Pound Sterling) to GBP 400,000.- (four hundred thousand Pound Sterling).

Pursuant to such increase, the shareholder decides to redesign the share capital of the Company. For the purpose of such transaction, the existing shares are cancelled and replaced by 400 (four hundred) new shares with a nominal value of GBP 1,000.- (one thousand Pound Sterling) each.

The increase of the share capital is subscribed and paid in by the sole shareholder KINGSPARK HOLDING S.A., pre-named, here represented by Mr Olivier Marbaise, prenamed.

The increase of capital has been fully paid up in cash, so that the amount of GBP 390,000.- (three hundred and ninety thousand Pound Sterling) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at four hundred thousand Pound Sterling (GBP 400,000.-), represented by four hundred (400) Shares with a par value of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimate of costs

The appearing person estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting at approximately 340,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KINGSPARK HOLDING S.A., une société anonyme, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Olivier Marbaise, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2001, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis UK VI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70.887), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 759 du 13 octobre 1999 a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de GBP 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) à GBP 400.000,- (quatre cent mille livres sterling).

En conséquence d'une telle augmentation, l'associée décide de restructurer le capital social de la Société. En vue d'une telle opération, les parts sociales existantes sont annulées et remplacées par 400 (quatre cents) nouvelles parts, d'une valeur nominale de GBP 1.000,- (mille livres sterling) chacune.

L'augmentation de capital est souscrite et libérée par l'associée unique KINGSPARK HOLDING S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Olivier Marbaise, prénommé.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de GBP 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille livres sterling) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales, d'une valeur nominale de mille livres sterling (GBP 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire à environ 340.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marbaise, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 91, case 10. – Reçu 253.832 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01560/200/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01561/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2001

Suite aux remplacements statutaires l'organe de gestion se compose comme suit:

- *Conseil d'administration:*

M. Ronald Weber, réviseur, demeurant à Luxembourg, Luxembourg

M. Romain Bontemps, réviseur, demeurant à Luxembourg, Luxembourg

M. Marc Hilger, fiscaliste, demeurant à Bridel, Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2001.

- *Commissaire aux Comptes:*

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2001.

Siège social:

- Le siège social de la société est transféré 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01525/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M.G. FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.204.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding M.G. FINANCE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.204, issue de la scission de la société CALZEDONIA LUXEMBOURG S.A. en deux sociétés nouvelles, documentée par acte notarié du 12 décembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licencié en économie et commerce, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Pina Bonifazi, employée privée, demeurant à Pétange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social et modification subséquente de l'article 19 des statuts coordonnés de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

- «L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année.»
 2. Clôture exceptionnelle au 31 octobre 2001 de l'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2001.
 3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le premier novembre et se terminera le trente et un octobre de l'année suivante.

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 s'est terminé le 31 octobre 2001. L'exercice ayant commencé le 1^{er} novembre 2001 se terminera le 31 octobre 2002.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 19 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, F. Barcaglioni, P. Bonifazi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

F. Baden.

(01562/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M.G. FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01563/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01614/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LADY-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 22.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. LADY-MODES

Signature

(01527/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

BIJOUTERIE HOFFMANN-GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, Coin Grand-rue / route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.A. BIJOUTERIE HOFFMANN-GREVENMACHER

Signature

(01528/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Sainte André.

R. C. Luxembourg B 53.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.A. BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH

Signature

(01529/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

BIOCOENOSIS, Société Civile.

Siège social: L-3482 Dudelange, 47, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 10.038.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, qui s'est tenue le 23 octobre 2000 à 20.00 heures

Membres présents:

M. Joseph Cungs, M. Carlo Braunert, M. Nico Schneider, M. Raoul Gerend.

Ordre du jour:

Dissolution de la société

Conformément aux dispositions des statuts de la société, signés à l'occasion de l'acte constitutif du 5 juin 1989, la société civile BIOCOENOSIS avec siège social à L-3482 Dudelange, 47, rue des Genêts est déclarée dissoute à l'unanimité des voix des membres présents.

La dissolution prend effet au 23 octobre 2000. La société pourra toutefois continuer à exercer les diverses opérations nécessaires dans le cadre des opérations de liquidation, ceci jusqu'à leur complet achèvement.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de désigner comme liquidateur Monsieur Joseph Cungs, demeurant à L-3482 Dudelange, 47, rue des Genêts. L'actif de la société étant actuellement inexistant, Monsieur Cungs supportera personnellement les frais de liquidation.

Les membres renoncent à la récupération des montants correspondant à leurs parts sociales respectives.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Dudelange, le 23 octobre 2000.

J. Cungs / C. Braunert / N. Schneider / R. Gerend

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2001, vol. 327, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01572/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.à r.l. LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING

Signature

(01530/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

TMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten.
R. C. Luxembourg B 58.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour la S.A. TMS

Signature

(01531/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

CORALLIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.850.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences appliquées, Contern, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur John Seil expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01537/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LUPY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.877.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUPY INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.877, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 668 du 18 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2001, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Patrick Lupfer, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Welter, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stanko, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Remplacement des 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) existantes par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et attribution desdites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'accomplir les modalités en rapport avec l'échange d'actions susvisé.
- Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence: cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les trente-deux (32) actions existantes d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune contre seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions et pour les attribuer aux actionnaires dans la proportion de leur participation dans la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier et le troisième alinéa de l'article 3 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

«**Art. 3. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lupfer, M. Welter, P. Stanko, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 133S, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01564/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LUPY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01565/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01615/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

MICFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.153.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2001 à 10.00 heures

Les actionnaires ont pris unanimement la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée autorise la société à acquérir ses propres actions. Elle décide d'acheter au maximum 4.455 de ses propres actions, ce qui correspond à 5% des actions MICFIN S.A. Le prix minimum est fixé à EUR 140 par action et le prix maximum à EUR 154 par action. L'autorisation d'acquérir ses propres actions est valable jusqu'au 30 juin 2002 inclus.

Pour l'exactitude de l'extrait

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01538/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

EMPEBE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.436.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01539/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

EDELWHITE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.402.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01540/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LENA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F.Baden.

(01616/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.370.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01541/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

EBERNO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.283.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01542/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

PARALIM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 36.084.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Anne-Isabelle Deman, employée privée, Luxembourg, 5, rue Emile Bian, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOBELGRA N.V., société de droit belge, avec siège social à B-2030 Antwerpen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme PARALIM, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.084, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden en date du 24 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 282 du 23 juillet 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 27 juin 2001, non encore publié.

- Le capital social est fixé à trois millions huit cent quarante-quatre mille euros (3.844.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des quinze mille cinq cents (15.500) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-I. Deman, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01566/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

**GLOBAL TOURISM, Société Anonyme.
(anc. GLOBAL TOURISM, Société Anonyme Holding)**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.167.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GLOBAL TOURISM, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.167 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 277 du 21 juillet 1994.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Pietro Longo, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metztert/Attert.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL TOURISM.»

2) Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Annulation, dans l'article 3 des statuts, du texte concernant le capital autorisé.

4) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

5) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. 1^{ère} phrase. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL TOURISM.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le texte actuel de l'article 2 des statuts et de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans l'article 3 des statuts le texte concernant le capital autorisé et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

Art. 3. «Le capital social est fixé à un million de dollars US (1.000.000,- \$ US), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,-\$ US) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Article 8. «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Longo, C. Day-Royemans, S. Wallers et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01570/200/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

GLOBAL TOURISM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01571/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

NORTHSEA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.171.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding NORTHSEA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 441 du 22 novembre 1991.

L'Assemblée est ouverte à onze heures dix sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01567/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

HIRGIZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.575.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EMILJOE FINANCIAL CORP., ayant son siège social à Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding HIRGIZ S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.575, a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit suisse suivant acte notarié daté du 23 septembre 1975. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 180 du 7 mai 1994.

- Le capital social est fixé à deux millions US Dollars (2.000.000,- USD) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de deux cents US Dollars (200,- USD) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des dix mille (10.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01573/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

**PARTINVEST, Société Anonyme,
(anc. PARTINVEST, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.189.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARTINVEST, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.189, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 407 du 7 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2001, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification des statuts, articles 1, 4 et 17.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 4 et 17 des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PARTINVEST.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière de valeurs mobilières ou titres de toutes espèces. Cet objet s'étend à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de ces participations ainsi qu'à la réalisation des valeurs mobilières ou titres acquis par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.»

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Bensoussan, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01568/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

PARTINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01569/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.635.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.635, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 312 du 7 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 465 du 18 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social de deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (220.000.000,- LUF) en cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros cinquante-cinq cents (5.453.657,55 EUR).

2) Réduction du capital social jusqu'à cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) par absorption à due concurrence des pertes reportées.

3) Annulation de toutes les actions représentatives du capital.

4) Emission de cinq cent quarante mille (540.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées, à attribuer aux actionnaires dans la proportion de leur participation initiale.

5) Modification de l'article 5 des statuts afin de le mettre en concordance avec les modifications ainsi intervenues.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (220.000.000,- LUF) en cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros cinquante-cinq cents (5.453.657,55 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros cinquante-cinq cents (53.657,55 EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros cinquante-cinq cents (5.453.657,55 EUR) à cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) par apurement à due concurrence des pertes reportées figurant au bilan au 30 novembre 2001.

Un exemplaire de ce bilan restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les vingt-deux mille (22.000) actions existantes représentatives du capital social et d'émettre cinq cent quarante mille (540.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

Les cinq cent quarante mille (540.000) actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires dans la proportion de leur participation dans la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) représenté par cinq cent quarante mille (540.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, N. Weyrich, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01587/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

F. Baden.

(01588/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

FOTOINVEST FRANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.174.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Schutz, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROBRIDGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding FOTOINVEST FRANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite agi registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.174, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 361 du 6 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 620 du 7 novembre 1997.

- Le capital social est fixé à six cent quarante mille euros (640.000,- EUR); représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des soixante-quatre mille (64.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schutz et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

F. Baden.

(01574/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

LIGAPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.231.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Carlo Damge, expert comptable, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding LIGAPA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.231, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 351 du 29 décembre 1984. Les statuts ont

été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 724 du 29 septembre 1999.

- Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Son mandat est devenu propriétaire des six mille (6.000) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01575/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

CERILLY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en sa qualité de «director» de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CERILLY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de septembre à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. - AQUALEGION LTD., prédésignée, trois cent six actions	306
2. - WALBOND INVESTMENTS LTD., prédésignée, quatre actions	4

Total: trois cent dix actions 310

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal;
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal;
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2001, vol. 863, fol. 61, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(01590/239/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.